## CONTRIBUTION DE JP HUNAULT ASSOCIATION AREC PLAINE DE FRANCE

Débat public pour le prolongement de l'autoroute A 16.

## Objet : Solution « D », surcoût induit par le trajet supplémentaire de cette solution.

Lors de la réunion du 25 octobre à l'Isle Adam, je suis intervenu pour indiquer que le surcoût récurent, du fait de l'allongement du trajet de la croix verte jusqu'à l'Isle Adam avec la solution « D », par rapport aux autres solutions plus directes aurait une incidence sur la rentabilité globale de cette solution.

Je vous indique ci dessous comment nous arrivons au chiffre final indiqué en réunion et quels sont les éléments que nous avons utilisés.

- 1. Le trajet supplémentaire est environ de 6 km en plus par rapport aux autres solutions.
- 2. Le nombre de véhicules se rendant de la croix verte à l'Isle Adam est aux heures de pointe de 4.000 véhicules par heure, valeur tirée de la page 55 du dossier du maître d'ouvrage.
- 3. D'où nous avons estimé une valeur moyenne journalière de 48.000 véhicules. Nous avons estimé cette moyenne en nous basant sur un trafic à deux pointes par jour, n'ayant pas trouvé dans les documents du projet la répartition horaire et journalière du trafic.
- 4. Le nombre de kilomètres parcourus journellement et inutilement en utilisant la solution « D » est d'après ce qui précède, 288.000 km. D'où une valeur annuelle de 105.000.000 km
- 5. En se basant sur une consommation moyenne de 10 litres pour 100 kilomètres, la quantité de carburant gâché serait de 10 millions de litres par an !
- 6. Le coût total d'utilisation d'un véhicule moyen étant selon le ministère des finances de l'ordre de 0,5 € du kilomètre, la dépense inutile et annuelle de cette solution « D » est d'environ 50 millions d'€ par an en 2007! Sans compter le temps perdu par les occupants des véhicules.

En comparant son surcoût d'utilisation pour l'usager (50 millions d'€ par an) par rapport à son coût d'investissement (190 millions d' €), cette solution, sans même compter les nuisances d'environnement, nous paraît totalement négative comparativement aux autres solutions utilisant un tracé plus direct, même si notre calcul, manquant d'informations précises, n'est qu'indicatif.

Il semble d'ailleurs que le surcoût pour l'usager et donc la collectivité ne soit pas examiné sous cet aspect dans les pages 64 et 65 du dossier du maître d'ouvrage.

Cordialement

## JP Hunault